



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 14 août 2024

Premières restrictions de l'usage de l'eau dans l'Indre - Une situation en cours de détérioration

Après un début d'année plutôt bien arrosé, la situation hydrologique dans l'Indre commence à se dégrader. La première quinzaine d'août s'est déroulée sans une goutte de pluie, et les températures ont dépassé la normale de 2°C. Résultat : les débits de nos cours d'eau baissent de façon significative.

Des prévisions peu encourageantes

Alors que les prévisions météorologiques pour les prochains jours n'annoncent ni chaleur excessive ni pluie significative, le mois d'août s'annonce déficitaire en termes de précipitations. Seule bonne nouvelle, les nappes phréatiques continuent pour l'instant de soutenir le débit de nos rivières.

Des secteurs déjà en difficulté

Le Sud-Ouest de l'Indre est particulièrement touché, notamment après un mois de juillet plus sec que le reste du département. Le bassin de l'Anglin amont est passé en une semaine du niveau d'alerte à la "Crise", le plus haut niveau de restriction de l'usage de l'eau. Le bassin de la Creuse, quant à lui, entre en alerte, ce qui marque le début des premières restrictions.

Comme la semaine dernière, les bassins de la Ringoire et de la Trégonce sont en situation de crise, mais uniquement pour les irrigants qui n'ont pas adhéré à la gestion collective mise en place sur ces bassins.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur le samedi 17 août 2024 à 00h, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	
ALERTE	Creuse
ALERTE RENFORCÉE	
CRISE	Ringoire (hors gestion volumétrique), Trégonce (hors gestion volumétrique), Anglin amont

Un appel à la vigilance

Nous appelons chacun à être vigilant et à adopter dès maintenant des gestes économes en eau. La préservation de nos ressources en eau est l'affaire de tous. Soyons responsables, car chaque geste compte.

Afin de suivre au mieux l'évolution de la sécheresse et les mesures de restriction en vigueur dans le département, rendez vous sur <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'information, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex